Atelier CVG
CV400

Responsable UE
Eric Van Den Berg

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Martine Liakhov

Contact
service.etudiants@saint-luc.be
+32 4 341 81 33

Master 1 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC
UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle
12 crédits • 240 points • 0 heures
Prérequis : CV300 Atelier CVG
Corequis : CE401 Atelier de la spécialité•CI401 Atelier de la spécialité•CN401 Atelier de la spécialité

Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de **communication visuelle et graphique - ATELIER,** l'étudiant est capable de :

- Analyser un contexte (sociétal, technique, personnel...), identifier les besoins et formuler une proposition.
- Mener une recherche dans un champ de la communication visuelle en proposant des choix graphiques novateurs.
- Évaluer la pertinence des résultats et des moyens mis en oeuvre
- Gérer collectivement les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'un projet.
- Nourrir et confronter son discours avec des intervenants spécialisés. Proposer une vision critique de son travail.
- Communiquer le résultat de ses recherches à l'aide de différents médias.

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3ème bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2ème master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.